

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Etaient présents : THURETTE J., GASTOUT D., POUILLY CH. GASNOT JM, MERLANT JY, GLASSE G., CAURETTE E., DUBREUCQ A., CARPENTIER J. MOLLET P., GUYOT A., DHAUSSY MC, HOTTELET F, SOUFFLET A

Etaient excusés : Mme PAMART M. donne procuration à Mme POUILLY C. KUBIESA D donne procuration à THURETTE J.

Etaient absents : TRANCART S, ELIAS M, LAJOIE C.

*Avant de débiter le Conseil Municipal Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Christelle POUILLY pour exposer son projet.*

Mme POUILLY expose les grands principes de la RUCHE QUI DIT OUI. (Voir site internet). Mme POUILLY demande au Conseil de l'autoriser à utiliser le local du centre aéré pour la mise en place de ce concept solidaire avec les agriculteurs et les producteurs locaux.

Le Conseil accepte le prêt de la salle du centre aéré à Mme POUILLY.

**I - APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le Procès-verbal du conseil précédent est approuvé.

**II - MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Monsieur le Maire prend la parole présente le nouveau régime indemnitaire qui s'appliquera aux agents relevant de la Filière Administrative, Médico-Sociale, culturelle et Technique de la commune de Leval tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle, le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

**Après** lecture faite et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnels : Filières Administrative, Médico-Sociale et Culturelle et Technique.
- **Approuve** la mise en place de l'Indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) selon les modalités reprises ci-dessus et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'état,
- **Approuve** la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) selon les modalités reprises ci-dessus et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique de d'état,
- **Dit** que l'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.
- **Dit** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

### **III - DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire expose que suite à la rencontre avec PROMOCIL le 16 octobre 2017, il a été décidé de ne pas préempter sur le bien situé près de la Mairie.

En effet, suite aux annonces du gouvernement touchant la construction de logements sociaux les bailleurs sont très prudents et ne souhaitent pas pour l'instant investir dans de nouveaux projets à long terme.

### **IV - VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé de vendre le logement situé 3 rue du monceau.

L'évaluation des domaines est de 40 000 €.

Une offre de 32 000 € est arrivée en Mairie.

Monsieur le Maire propose de refuser cette offre.

Le Conseil approuve cette décision.

### **V - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIDEN SIAN**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver les nouveaux statuts du SIDEN SIAN qui incluent maintenant la GEMAPI.

Le Conseil approuve les nouveaux statuts.

### **VI - FONDS DE CONCOURS DEFINITIF DE LA VOIRIE RUE FERRER**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de la rue FERRER avaient été évalués par les services de l'agglomération à 21 530.00 TTC pour la commune de LEVAL.

Les travaux sont terminés or le montant définitif est de 19 397.34 €.

Cela se traduit par le versement d'un fonds de concours à la CAMVS de 8 107.70 € qui représente 50 % de la part nette (déduction faite du FCTVA et des éventuelles subventions perçues) supportée par la CAMVS.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

D'approuver le versement à la CAMVS d'un fonds de concours à hauteur de 50 % de la part nette supportée par la CAMVS soit 8 107.70 € sur les montants des travaux de 19 397.34 TTC (déduction faite du FCTVA et des éventuelles subventions perçues) supportée par la CAMVS.

### **VII - REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que les tarifs des salles soient revus notamment pour les personnes extérieures et les périodes d'hiver.

Des propositions sont présentées.

Monsieur le Maire souhaite que les Conseillers fassent des propositions pour le prochain conseil qui se déroulera début décembre.

## **VIII - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION POUR LA CREATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES EXTERIEURES DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISES AU GROUPE SCOLAIRE DE LEVAL**

Monsieur le Maire rappelle :

1 - qu'en application de l'article L.212-8 du Code de l'éducation, « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

2 - Une convention entre les communes doit être signée par les deux parties.

3 - Que la commune accueille près de 65 enfants extérieurs dans son groupe scolaire, que les charges de fonctionnement augmentent chaque année et que les recettes diminuent.

4 - Que la commune ne peut plus assumer seule cette charge.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- la mise en place d'une participation aux charges de fonctionnement du groupe scolaire pour les communes dont les enfants sont scolarisés à LEVAL au groupe scolaire Matha Desrumaux.
- La mise en place d'une convention (lecture faite)
- La fixation du montant de la participation.
- L'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- La mise en place d'une participation aux charges de fonctionnement du groupe scolaire pour les communes dont les enfants sont scolarisés à LEVAL au groupe scolaire Martha Desrumaux.
- La mise en place d'une convention.
- Fixe le montant de la participation à 350 € par élève.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention en rapport avec l'objet de cette délibération.

## **IX - MOTION POUR LE RETABLISSEMENT DE L'ENGAGEMENT AUPRES DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE ET DE LEURS FAMILLES**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'approuver « UNE MOTION POUR LE RETABLISSEMENT DE L'ENGAGEMENT AUPRES DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE ET DE LEURS FAMILLES »

Après lecture et présentation du document le Conseil Municipal approuve le texte de cette motion.

## **X - MOTION POUR LE RETABLISSEMENT DES CONTRATS AIDES**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'approuver « UNE MOTION QUANT AUX MESURES GOUVERNEMENTALES SUR LES CONTRATS AIDES »

Après lecture et présentation du document le Conseil Municipal approuve le texte de cette motion.

Monsieur le Maire indique qu'il est intervenu auprès de Monsieur le Sous-Préfet pour demander le renouvellement des deux contrats qui arrivent prochainement à terme.

## **QUESTIONS ORALES**

1 - Monsieur le Maire rappelle les manifestations futures.

2 - Monsieur le Maire passe la parole à M. MOLLET :

Monsieur MOLLET indique dans un courrier transmis aux élus un fait qui s'est produit le jour du repas des anciens. Monsieur MOLLET expose qu'il s'est fait agresser verbalement dans le cadre de ses fonctions de Conseiller Municipal par un habitant de Leval et membre d'une association. Il relate les faits et regrette cette altercation très violente, menaçante et injurieuse devant de nombreux témoins. Se sentant victime il envisage des poursuites à l'encontre de cette personne.

Monsieur le Maire regrette cette situation et rappelle que chacun doit garder son calme, surtout en tant qu' élu. Il peut arriver à chacun de subir un comportement d'un administré mécontent. Mais cette affaire, bien que regrettable, est une affaire privée que M. MOLLET est libre de se défendre et de juger la situation.

Monsieur le Maire en profite pour remercier tous les élus présents au repas des anciens et se félicite des remarques positives de nombreux convives.

3 - Monsieur Gastout indique qu'une association de motards souhaite installer son siège sur la commune. C'est une association avec de nombreux membres qui pourront participer à diverses manifestations municipales.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Le Maire clôt la séance à 19h30.